

Condamné à l'internement, le pervers de Gland recourt

Le Genevois qui avait abusé de deux fillettes et en avait traqué d'autres fait appel. En décembre 2013, il avait été condamné à 9 ans de prison et à l'internement

Il a décidé de changer d'avocat. Et de recourir contre sa condamnation. Le 13 décembre dernier, ce Genevois de 64 ans a été jugé coupable de viol, de tentative de viol, d'actes d'ordre sexuel avec des enfants, de contrainte sexuelle, de séquestration et de pornographie. Le Tribunal criminel de La Côte l'a condamné à 9 ans de prison et à une mesure d'internement.

En charge de ce dossier depuis seulement une semaine, Me Véronique Fontana a déposé la déclaration d'appel lundi. «Le très long jugement rendu a des lacunes et des éléments critiquables, observe l'avocate. Mon client a été vraiment heurté que le viol soit retenu. La quotité de la peine est un des autres éléments contestés.» L'avocate a demandé la réouverture de l'instruction, mais aussi une nouvelle expertise psychiatrique. La Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal devra donc se pencher dans les mois prochains sur cette affaire.

Traqué durant plus d'un an par la police, cet ex-gestionnaire de fortune avait piégé une fillette à Gland en 2011. Le scénario et le lieu étaient préparés à l'avance. Se faisant passer pour un technicien, il avait entraîné cette enfant de 11 ans dans le local buanderie. Equipé d'une trousse du parfait pédophile qu'il gardait toujours dans sa voiture, il avait ensuite fait subir les pires sévices à la fillette.

En 2007 déjà, il avait commis des abus sexuels sur une enfant de son immeuble âgée de 7 ans, y compris en présence de son propre fils de 4 ans. Cette fois, il prétendait être un médecin œuvrant pour une organisation humanitaire. C'est en traquant de nouvelles victimes dans plusieurs piscines publiques genevoises, en été 2012, que le pervers avait été repéré. **P.B.**